



# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le treize avril deux mil vingt-trois, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 25**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

**Ont donné procuration : 09**

M. Frédéric Hucheloup à M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau à Mme Elodie Simoes, M. Bruno Drevon à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny à Mme Chrystelle Coffin, Mme Valérie Péresse à M. Jean-Pierre Conrié, M. Arnaud Bertrand à M. Omar N'Dior, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin à M. François Daviau.

**Absent non représenté : 01**

M. Amroze Adjuward.

**Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.**

---

### Délibération n° 2023-04-19/50

**Objet :** déclassement de deux logements du domaine public communal - 1 et 5 rue du Sergent de Nève.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SUR** proposition du Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2241-1,

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et suivants et L.2141-1 et suivants,

**VU** l'état descriptif des logements établi par le cabinet Qualigéo-Expert en date du 16 mars 2023 comportant les plans des lots établis le 7 mars 2023 annexé à la présente délibération,

**VU** les avis favorables, à l'unanimité, rendus par les commissions Ressources, et, Aménagement et Environnement, réunies en séances le 11 avril 2023,

**CONSIDÉRANT** que la Commune dispose, au sein du groupe scolaire Jean Macé, de deux logements qui ne sont plus utilisés ni liés au fonctionnement de cette école, et qu'en conséquence ces logements ne sont plus affectés au service public, ce qui nécessite une décision de déclassement,

**CONSIDÉRANT** qu'à cet effet un état descriptif des logements a été établi par le cabinet Qualigéo-Expert afin d'identifier précisément les emprises à déclasser du domaine public,

**CONSIDÉRANT** que ces déclassements permettront, en outre, de remettre en location ces logements désormais inoccupés,

**ENTENDU** l'exposé de Madame Nathalie Normand, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**CONSTATE** la désaffectation des logements qui ne sont plus utilisés ni liés au fonctionnement de l'école Jean Macé, situés 1 rue du Sergent de Nève au rez-de-chaussée (lot 4) et 5 rue du Sergent de Nève au premier étage (lot 3), conformément à l'état descriptif des logements établi par le cabinet Qualigéo-Expert en date du 16 mars 2023 comportant, en annexe, les plans des lots établis le 7 mars 2023, annexé à la présente délibération.

**PRONONCE** le déclassement du domaine public communal de ces biens immobiliers.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 19 avril 2023.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*